

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement de REIMS
Commune de GUEUX

COMPTE - RENDU

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 06 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence : Jean-Pierre RONSEaux, Maire

Etaient présents :

BISTER Gaëtan	MENTZER Catherine
BOUDILLET Thierry	PREVOST Frédérique
COLZY Hélène	RONSEaux Jean-Pierre
DEGODET Laurent	SAMAIN Frédéric
DEVULDER Laetitia	VIGOUR Nicolas
HOURLIER Brigitte	LAHAYE Pascale

Etaient absentes : PORTELETTE Florence, TROYON Magalie

Mandat de procuration : LEROY Denis par RONSEaux Jean-Pierre, MORETTI Marie par DEVULDER Laetitia, MOUZON Patrick par HOURLIER Brigitte, SOUCHON Pierre-François par COLZY Hélène, Jacques MARIE par Frédéric SAMAIN.

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène

Membres présents.....	12
Absents ayant donné mandat de procuration.....	5
Absent.....	2
 Votants.....	 17

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COLZY Hélène est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.
La séance est ouverte.

I. DELIBERATIONS

DE 042021 24 - Approbation des comptes de gestion 2020 (budget principal, budget cellules commerciales, budget Terres du Circuit, budget Lotissement Vert)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	17	0	0	0

Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le conseil municipal,

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du BUDGET PRINCIPAL et des budgets annexes (TERRES DU CIRCUIT, CELLULES COMMERCIALES et LOTISSEMENT VERT) ;

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

DE 042021 25 - Vote des comptes administratifs 2020 (Budget principal, budget cellules commerciales, budget terres du Circuit, Budget Lotissement vert)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	16	0	1	0

Après avoir présenté les comptes de gestion Monsieur Laurent DEGODET présente les comptes administratifs de l'année 2020.

Compte administratif 2020 CELLULES COMMERCIALES	Dépenses	Recettes	Solde
------------------------------------------------------------	-----------------	-----------------	--------------

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	0.45	20 000	19 999.55
	Solde antérieur reporté (ligne 002)	0		0
	Excédent ou déficit global			19 999.55

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	35 107.36	400 000	364 892.64
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	0		0
	Solde d'exécution +ou -			0
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	0	0	
	Investissement	485 000	1 200 000	+715 000

Résultats cumulés 2020 (y compris RAR 2020)	520 107.81 €	1 620 000 €	1 099 892.19 €
--------------------------------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------------

Compte administratif 2020 LOTISSEMENT VERT	Dépenses	Recettes	Solde
-------------------------------------------------------	-----------------	-----------------	--------------

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	513 955.80	527 406.65	13 450.85
	Solde antérieur reporté (ligne 002)			0
	Excédent ou déficit global			13 450.85

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	24 478.08	24 478.08	0
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	0	0	0
	Solde d'exécution + ou -			0

Résultats cumulés 2020	538 433.88	551 884.73	13 450.85 €
-------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Compte administratif 2020 TERRES DU CIRCUIT	Dépenses	Recettes	Solde
--------------------------------------------------------	-----------------	-----------------	--------------

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	0	45 000	+ 45 000
	Solde antérieur reporté (ligne 002)	7 699.25		-7 699.25
	Excédent ou déficit global			37 300.75

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	33 359.40	356.79	-33 002.61
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	8 865.50		-8 865.50
	Solde d'exécution +ou -			-41 868.11
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	5 018	5 018

Résultats cumulés 2020 (y compris RAR 2020)	49 924.15 €	50 374.79 €	+ 450.64 €
--------------------------------------------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde
Principal 2020				

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 254 926.02	1 685 694.85	+ 430 768.83
	Résultats antérieurs reportés		2 569 502.18	2 569 502.18
	Résultat à affecter			+ 3 000 271.01

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 185 263.90	2 326 557.63	141 293.73
	Solde antérieur reporté	618 337.62		-618 337.62
	Solde global d'exécution			- 477 043.89

Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	529 800	127 000	--402 800

Résultats cumulés 2020				
(y compris les RAR)		4 588 327.54	6 708 754.66	2 120 427.12

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les comptes de gestion visés et transmis par le Trésorier de Hermonville,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent DEGODET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Jean-Pierre RONSEAU, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par 16 voix pour, 1 voix d'abstention

DECIDE :

- **De donner acte** de la présentation faite des comptes administratifs du budget Terres du Circuit, du budget Lotissement Vert, du budget Cellules Commerciales, du budget Communal,
- **De constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE 042021 26 - Affectation du résultat budget Terres du Circuit

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	17	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
-8 865.50 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
-7 699.25 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -33 002.61 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 45 000.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 5 018.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **36 850.11 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

Le conseil municipal DECIDE

d'affecter au budget Terres du circuit de l'exercice 2021 l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **36 850.11 € (soit 36 851 €)**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **450.64 € (soit 451 €)**

DE 042021 27 - Affectation du résultat budget Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	17	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : **Déficit** reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-618 337.61 €**

Pour Rappel : **Excédent** reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **2 569 502.18 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : **141 293.73 €**

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : **430 768.83 €.**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 529 800.00 €

En recettes pour un montant de : 127 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 879 843.88 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

Le conseil municipal, DECIDE :

d'affecter au budget Communal de l'exercice 2021 l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **879 843.88 € (soit 879 844 €)**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **2 120 427.13 € (soit 2 120 428 €).**

DE 2021 28 - Décision modificative pour le budget du Lotissement le Moulin à Vent

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Monsieur le Maire précise que lors du vote du budget du Lotissement le Moulin à Vent en janvier dernier, la somme prévue dans l'imputation 6015 (dépenses de fonctionnement : Terrains aménagés) était de 122 180 €.

Or il s'avère que le montant réel du transfert des terrains du budget communal au budget le Moulin à Vent est de 292 974 €.

Il faut donc compléter ces crédits par une décision modificative.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide d'opérer les transferts de crédits suivants :

- en dépenses de fonctionnement, réel, compte 6015 + 170 794 €
- en recettes de fonctionnement, ordre, compte 7133 + 170 794 €
- en dépenses d'investissement, ordre, compte 335 + 170 794 €

en recettes d'investissement, réel, compte 16874 + 170 794 €.

DE 042021 29 - Vote des taux de fiscalité pour 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux. Les taux de taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019. Il est précisé que le calcul des compensations se feront sur la base des taux votés en 2017.

Il précise que pour 2021 le coefficient de revalorisation des bases est de + 0,2 %.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit nécessaire à l'équilibre fiscal de 802743 €,

Considérant que la commune de Gueux entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

Le conseil municipal,

DECIDE :

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020, soit de fixer :

- Le taux de Taxe Foncier sur le Bâti (TFB) à **34.47 %** (18.96+15.51)
- Le taux de Taxe Foncier sur le non bâti (TFNB) à **15.65 %**.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

DE 042021 30 – Vote du budget Terres du Circuit

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Poursuite des travaux de restauration des tribunes (de presse et Sommer) et plus particulièrement des toitures.

TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX - TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX - BP - 2021			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FUNCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 354,00	15 903,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 451,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)	16 354,00	16 354,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	36 625,00	73 476,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	5 018,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 41 869,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	78 494,00	78 494,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	94 848,00	94 848,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire, sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX
après en avoir délibéré, par 17 voix pour,
Le Conseil municipal,
VOTE le budget primitif « TERRES DU CIRCUIT » 2021.

Il est équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour **16 354 €**,
- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour **78 394 €**.

DE 042021 31 – Vote du budget Cellules Commerciales

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

En dépenses de fonctionnement : il est prévu les honoraires d'avocat de rédaction de bail, le paiement de la taxe d'aménagement, de l'éclairage public, des intérêts.

En dépenses d'investissement : les travaux VRD, les travaux de construction des bâtiments, les différents branchements, et le remboursement du capital sont prévus.

CELLULES COMMERCIALES - CELLULES COMMERCIALES - BP - 2021			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 020,00	10 020,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 20 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	30 020,00	30 020,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 091 111,00	11 218,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	485 000,00	1 200 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 364 893,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 576 111,00	1 576 111,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 606 131,00	1 606 131,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX
Et après en avoir délibéré, par 17 voix pour,
Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif « CELLULES COMMERCIALES » 2021, équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour **30 020 €**,
- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour **1 576 111 €**.

Il est précisé que les loyers ne suffiront pas à payer la totalité des travaux et qu'il faudra que le budget communal abonde ce budget en 2022 (environ 200 000 €)

DE 042021 32 – Vote du budget Lotissement Vert

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Il est prévu des derniers travaux de plantations. Tous les terrains sont vendus.

LOTISSEMENT VERT - LOTISSEMENT VERT - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 262,00	20 812,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 450,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	34 262,00	34 262,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 000,00	13 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	13 000,00	13 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	47 262,00	47 262,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RONSEAU,
Et après en avoir délibéré, par 17 voix pour,
Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif « Lotissement Vert » 2021 arrêté à :

- **34 262 €**, en section de Fonctionnement
- **13 000 €** en section d'Investissement.

DE 042021 33 – Vote du budget Communal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

COMMUNE DE GUEUX - COMMUNE DE GUEUX - BP - 2021			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 341 958,00	1 221 530,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 120 428,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 341 958,00	3 341 958,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 561 517,00	4 441 361,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	529 800,00	127 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 477 044,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 568 361,00	4 568 361,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 910 319,00	7 910 319,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RONSEAU,
Considérant le projet de budget primitif de la commune,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,
APPROUVE le budget primitif 2021 équilibré arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour **3 341 958 €**
- au niveau des opérations pour la section d'investissement, pour **4 568 361 €**.

Tous les détails des documents budgétaires sont à retrouver sur le site :
www.queux.fr (rubrique Documents budgétaires et financiers)

DE 042021 34 - Demande de lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	17	0	0	0

(Voir note de synthèse en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-48,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2019,

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU afin de corriger une erreur matérielle dans le règlement littéral,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, Madame Hélène COLZY, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 17 voix pour,

- de **solliciter** la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

DE 042021 35 - Arrêt du projet de construction d'un pôle périscolaire et de la mission de Maitrise d'œuvre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de la Région de ne pas valider l'étude d'optimisation énergétique et environnementale du bâtiment dans le cadre de l'appel à projet passif, et qu'elle ne le subventionnerait pas.

Ainsi la commune, après réunion en février et mars, a décidé de mettre un terme à cette opération et de prononcer l'arrêt de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Dans la mesure où il est nécessaire de respecter le code de la commande publique, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AGENCIA) va être stoppé avec possibilité d'une nouvelle consultation lancée de gré à gré pour un futur projet.

Le marché de maîtrise d'œuvre (ARCHITECTES) est quant à lui résilié pour motif d'intérêt général avec paiement de frais de résiliation.

Monsieur le Maire demande de prendre une délibération en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RONSEAUX,

Le conseil municipal

DECIDE

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

- **DE PRONONCER** l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre (confiée à ARCHITECTE S) et de solder le marché en indemnisant les études de projet à 100 % sauf pour le bureau d'études GARNIER (paiement du solde de la MOE de 11 308.72 € HT), soit un montant de 118 806.23 € HT au total.
- **DE PRONONCER** l'arrêt de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (confiée à AGENCIA) et de solder le marché pour un montant de 5 471.09 € HT (soir un montant de 18 349.62 € HT au total).

Il est précisé que les missions de contrôle technique, de sécurité au travail et d'ordonnancement sont stoppées aussi au niveau de la phase PRO et que le solde sera acquitté aussi.

DE 042021 36 - Lotissement le Moulin à Vent : autorisation pour lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Monsieur le Maire précise que suite à la convention de mandat déléguée à la société AGENCIA, une consultation de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la stratégie énergie et carbone du projet urbain a été lancée. Cette consultation a été engagée selon une procédure adaptée avec date limite de réception des candidatures et des offres pour le vendredi 16 avril 2021 à midi.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les pièces de ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré par 17 voix pour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer (par le biais d'une convention de mandat) la consultation pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la stratégie carbone et énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au marché.

DE 042021 37 - Lotissement le Moulin à Vent : autorisation pour lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

Monsieur le Maire précise que suite à la convention de mandat déléguée à la société AGENCIA, une consultation de prestation de maître d'œuvre permettant de disposer de l'ensemble des outils nécessaires à l'aménagement du secteur dénommé le Moulin à Vent sur une surface d'environ 10 ha a été lancée. L'ambition poursuivie est de bâtir un projet urbain innovant à vocation première d'habitat en intégrant une démarche énergie et carbone.

Cette consultation a été engagée selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation avec date limite de réception des candidatures et des offres pour le vendredi 16 avril 2021 à midi.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les pièces de ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré par 17 voix pour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer (par le biais d'une convention de mandat) la consultation pour la prestation d'études de maîtrise d'œuvre pour le projet urbain.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au marché.

- Détermination du prix de vente des parcelles du lotissement du Moulin à Vent

Cette délibération est ajournée.

DE 042021 38 - Approbation de la nouvelle répartition du capital social pour la société SPL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	17	17	0	0	0

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,*
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,*
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,*
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,*
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,*
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,*
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,*
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,*
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.*

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 1. le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 2. le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 3. le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 4. le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 5. le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 6. le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
 7. le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 8. le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 9. les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- **DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

II. COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

- **Charte sur la laïcité :**

Votée par le Grand Reims avec la possibilité de la voter au niveau des communes

- **Consultation lancée par le Grand Reims pour le nouveau projet de territoire**

Construire ensemble le Grand Reims de demain, tel est le thème de l'enquête menée par la Communauté urbaine. Votre avis compte. Rendez-vous sur le site Internet du Grand Reims ou sur le site de la commune www.queux.fr pour répondre au questionnaire, ceci jusqu'au 30 avril 2021.

III. QUESTIONS DIVERSES

Retour sur les conseils d'écoles et le conseil d'administration du Collège : Madame Brigitte HOURLIER, voir document en annexe.

- **Travaux d'aménagement de l'Avenue de Reims**

Des travaux de voirie vont être réalisés en mai/septembre avec le concours du Département de la Marne. Ils vont concerner la diminution de la largeur de la chaussée et le réaménagement des trottoirs entre le rond-point des Lacs et le rond-point du Blason. L'avenue de Reims sera ponctuellement fermée et une déviation par l'avenue de la gare et le CD26 sera mise en place, informations à retrouver sur le site de la commune www.queux.fr.

- **Nouveau projet pour le garage du Circuit :**

Racheté par un particulier, ce bâtiment va être entièrement restauré avec création d'un logement, couplé d'un local professionnel.

Séance close à minuit

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202124	Approbation des comptes de gestion 2020 (budget principal, budget cellules commerciales, budget Terres du Circuit, budget Lotissement Vert)
DE202125	Vote des comptes administratifs 2020 (Budget principal, budget cellules commerciales, budget terres du Circuit, Budget Lotissement vert)
DE202126 DE202127	Affectation du résultat budget communal, budget Terres du Circuit,
DE202128	Décision modificative pour le budget du Lotissement le Moulin à Vent))
DE202129	Vote des taux de fiscalité
DE202130 à DE202133	Votes des budgets (budget communal, budget Cellules Commerciales, budget Lotissement Vert, Terres du Circuit)
DE202134	Demande de lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU
DE202135	Arrêt du projet de construction d'un pôle périscolaire et de la mission MOE
DE202136	Lotissement le Moulin à Vent : autorisation pour lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
DE202137	Lotissement le Moulin à Vent : autorisation pour lancement du marché de maîtrise d'œuvre
DE202138	Approbation de la nouvelle répartition du capital social pour la société SPL